

Séance du jeudi 16 avril 2026

I - ORDRE DU JOUR

Présentation de Madame Lucile DEVIN, Directrice de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC)

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2026-04-008** Représentation de la Communauté au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal de Santé Ardenne Rives de Meuse (CISARM)
- 2026-04-009** Représentation de la Communauté au Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale de l'Eau
- 2026-04-010** Représentation de la Communauté au Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale de l'Assainissement
- 2026-04-011** Représentation de la Communauté au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC)
- 2026-04-012** Représentation de la Communauté au Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne
- 2026-04-013** Représentation de la Communauté au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA)
- 2026-04-014** Approbation de l'avenant n°1 à la convention entre opérateurs relative à la mise en œuvre du projet « AITIMI » du programme transfrontalier INTERREG VI (annexe)
- 2026-04-015** Retour sur la délibération n°2026-04-006 concernant les délégations du Conseil au Président de la Communauté

B. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 2026-04-016** Débat d'orientations budgétaires pour 2026 (annexe)
- 2026-04-017** Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communautaire : fixation du montant définitif de sa subvention pour 2025, versement du solde et versement d'un premier acompte sur la subvention annuelle de fonctionnement 2026 (annexe)

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 AVRIL 2026**

2026-04-018 Indemnités du Président et des Vice-Présidents

C. INFORMATION DU PRÉSIDENT SUR SES ACTES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

2026-04-019 Indemnités et avantages perçus par les élus communautaires en 2025

2026-04-020 Délégations accordées aux Vice-Présidents de la Communauté

Présentation de Monsieur le chef d'escadron Arnaud HALLEZ, commandant de la compagnie de gendarmerie de REVIN

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 AVRIL 2026

Séance du jeudi 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, et le jeudi seize avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO, MM. Joël VANASVELD (représentant Mme Marielle SAXE), Pascal GILLAUX, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, M^{me} Magali CAPLET, MM. Dominique HAMAIDE, Gérard DELATTE, Raphaël SPYT, M^{me} Carole AVRIL, M. Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n°2026-04-008), M^{me} Roseline MADDI (à partir du point n°2026-04-015), MM. Jean-Claude JACQUEMART, Olivier DIEUDONNE, M^{mes} Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, M^{me} Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, M^{me} Stéphanie CHACEL, M. Romain ZOLTOWLOS, M^{me} Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, Mme Marion JACQUEMIN (jusqu'au point n°2026-04-014), MM. Hacı-Durmus DEMIR, Philippe RAVIART.

Absents excusés : M^{mes} Marielle SAXE (représentée par M. Joël VANASVELD), Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (à compter du point n°2026-04-009 et pouvoir à Mme Roseline MADDI à partir du point n°2026-04-015), Mme Roseline MADDI (jusqu'au point n°2026-04-014), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à M^{me} Isabelle BODART), M^{me} Marion JACQUEMIN (à partir du point n°2026-04-015), MM. Christophe LEONARD, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Albane WASLET, Isabelle COQUET (pouvoir à M. Philippe RAVIART).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Présentation de Madame Lucile DEVIN, Directrice de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC)

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-04-008 Représentation de la Communauté au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal de Santé Ardenne Rives de Meuse (CISARM)

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6323-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse tels qu'approuvés par arrêté du Préfet des Ardennes n°2024-8 du 12 janvier 2024 dotant la Communauté de Communes de la compétence « *Création et exploitation d'un centre de santé intercommunal destiné à répondre aux besoins de la population du territoire communautaire* »,

Vu les statuts du Centre Intercommunal de Santé Ardenne Rives de Meuse (CISARM) disposant que le conseil d'administration est composé de 19 administrateurs désignés par la Communauté de Communes, et de deux représentants extérieurs à savoir :

- un spécialiste en santé publique,
- un représentant des usagers de la santé,

Vu la proposition du Président de désigner les maires du territoire à l'exception du maire de FOISCHES vu l'incompatibilité posée par l'article 6.3 des statuts, ainsi que :

- Madame le Professeur Bach-Nga Pham doyen de la faculté de médecine de Reims jusqu'en décembre 2023,
- Madame Joëlle Barat, secrétaire générale de la ligue contre le cancer 08.

Entendu la remarque de M. Philippe RAVIART sur la pertinence de la représentation de l'ASMUP 08 au sein du conseil d'administration du CISARM,

Entendu le Président préciser que justement, une candidature e qualité de représentant des usagers de la santé a été reçue ce jeudi 17 avril, portée par Mme Patricia PAYON, Présidente de l'ASMUP 08. Le Président propose que les deux candidatures soient soumises au vote du Conseil,

Entendu la proposition de M. Jean-Marie BARREDA d'intégrer les deux candidates au sein du Conseil d'Administration,

Entendu la réponse du Président sur le fait que, malheureusement, les statuts du CISARM ne prévoient qu'un seul membre au titre de la représentation des associations d'usagers,

Entendu la proposition de M. Claude WALLENDORFF de modification des statuts du CISARM en conséquence,

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 AVRIL 2026**

Entendu le Président lui répondre que la modification des statuts du CISARM n'est possible qu'après avis du Conseil d'administration de ce dernier,

Entendu la demande de M. Claude WALLENDORFF de prendre un engagement dès ce jour, de proposer une modification statutaire au Conseil d'administration du CISARM, pour y intégrer un deuxième représentant des associations d'usagers,

Entendu le Président approuver cette proposition, et indiquer qu'il faut tout de même élire un représentant aujourd'hui afin que le Conseil d'administration du CISARM puisse être au complet, pour pouvoir se réunir valablement et donner un avis sur la modification statutaire en question,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,
- * **désigne** sur proposition du Président de la Communauté de communes, conformément à l'article 6.1 des statuts, les 21 membres du Conseil d'Administration de la Régie :
 - Au titre des 19 membres du Conseil d'Administration de la Régie désignés au sein du Conseil de Communauté :
 - Monsieur Michel COLCY, maire d'ANCHAMPS,
 - Monsieur Fabien PRIGNON, maire d'AUBRIVES,
 - Monsieur Hervé FRANCOTTE, maire de CHARNOIS,
 - Monsieur Jean-Marie BARREDA, maire de CHOOZ,
 - Madame Valérie D'AMARIO, maire de FÉPIN,
 - Madame Marielle SAXE, conseillère municipale de FOISCHES,
 - Monsieur Pascal GILLAUX, maire de FROMELENNES,
 - Monsieur Mathieu SONNET, maire de FUMAY,
 - Monsieur Dominique HAMAIDE, maire de GIVET,
 - Monsieur Jean-Claude JACQUEMART, maire de HAM-SUR-MEUSE,
 - Monsieur Bernard DEFORGE, maire d'HARGNIES,
 - Monsieur Olivier DIEUDONNÉ, maire de HAYBES,
 - Madame Isabelle BODART, maire de HIERGES,
 - Monsieur Sébastien PAULET, maire de LANDRICHAMPS,
 - Monsieur Philippe RAVIDAT, maire de MONTIGNY-SUR-MEUSE,
 - Madame Evelyne DEVOUGE-AUDART, maire de RANCENNES,
 - Monsieur Cédric JAGIELSKI, maire de REVIN,
 - Monsieur Jean-Pol DEVRESSE, maire de VIREUX-MOLHAIN,
 - Madame Isabelle COQUET, maire de VIREUX-WALLERAND,

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 AVRIL 2026**

➤ Au titre des 2 membres du Conseil d'Administration de la Régie représentant les usagers et les personnalités qualifiées :

- Madame le Professeur Bach-Nga PHAM, ancien doyen de la faculté de médecine de REIMS (spécialiste en santé publique),
- Madame Joëlle BARAT, secrétaire générale de la ligue contre le cancer 08 (représentant des usagers de la santé).

2026-04-009 Représentation de la Communauté au Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale de l'eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-33 et L.5211-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-118 en date du 13 février 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, conformément à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-09-195 du 24 septembre 2019, portant création de la Régie Intercommunale d'alimentation en Eau Potable,

Vu les statuts de la Régie Intercommunale d'alimentation en Eau Potable et notamment l'article 5 qui précise que : « le Conseil d'Administration est composé de 19 Administrateurs, à chacun desquels est attaché un suppléant, représentant chacun une commune »,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,
- * **désigne** comme suit les représentants de la Communauté au sein du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale d'alimentation en Eau Potable :

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 AVRIL 2026**

Commune	Titulaire	Suppléant
ANCHAMPS	Michel COLCY	Richard CHRISMENT
AUBRIVES	Fabien PRIGNON	Alain LAMOUREUX
CHARNOIS	Hervé FRANCOTTE	Guy HERBIET
CHOOZ	Jean-Marie BARREDA	Fodil ZIDANE
FÉPIN	Valérie D'AMARIO	Antonio DI GIULIO
FOISCHES	Fabrice JOUNIAUX	Marielle SAXE
FROMELLENES	Pascal GILLAUX	Jean-Marc LEVENT
FUMAY	Mathieu SONNET	Dominique BERNIER
GIVET	Dominique HAMAIDE	Gérard DELATTE
HAM SUR MEUSE	Jean-Claude JACQUEMART	Olivier DUCHATEAU
HARGNIES	Bernard DEFORGE	Delphine DEHOUX
HAYBES	Olivier DIEUDONNÉ	Jacques MASUY
HIERGES	Isabelle BODART	Yves HUMBERT
LANDRICHAMPS	Sébastien PAULET	Eric GOZZI
MONTIGNY SUR MEUSE	Philippe RAVIDAT	Bernard BROGGINI
RANCENNES	Evelyne DEVOUGE-AUDART	Philippe DUPONT
REVIN	Cédric JAGIELSKI	Pierre JANIK
VIREUX-MOLHAIN	Jean-Pol DEVRESSE	Albane WASLET
VIREUX-WALLERAND	Isabelle COQUET	Philippe RAVIART

2026-04-010 Représentation de la Communauté au Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale de l'assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-33 et L.5211-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-118 en date du 13 février 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, conformément à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-09-200, portant création de la Régie Intercommunale Assainissement,

Vu les statuts de la Régie Intercommunale Assainissement et notamment l'article 5 qui précise que : « le Conseil d'Administration est composé de 19 Administrateurs, à chacun desquels est attaché un suppléant, représentant chacun une commune »,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 AVRIL 2026**

* **désigne** comme suit les représentants de la Communauté au sein du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale Assainissement :

Commune	Titulaire	Suppléant
ANCHAMPS	Michel COLCY	Richard CHRISMENT
AUBRIVES	Fabien PRIGNON	Alain LAMOUREUX
CHARNOIS	Hervé FRANCOTTE	Guy HERBIET
CHOOZ	Jean-Marie BARREDA	Fodil ZIDANE
FÉPIN	Valérie D'AMARIO	Antonio DI GIULIO
FOISCHES	Fabrice JOUNIAUX	Marielle SAXE
FROMELENNES	Pascal GILLAUX	Jean-Marc LEVENT
FUMAY	Mathieu SONNET	Dominique BERNIER
GIVET	Dominique HAMAIDE	Gérard DELATTE
HAM SUR MEUSE	Jean-Claude JACQUEMART	Olivier DUCHATEAU
HARGNIES	Bernard DEFORGE	Delphine DEHOUX
HAYBES	Olivier DIEUDONNÉ	Jacques MASUY
HIERGES	Isabelle BODART	Yves HUMBERT
LANDRICHAMPS	Sébastien PAULET	Eric GOZZI
MONTIGNY SUR MEUSE	Philippe RAVIDAT	Bernard BROGGINI
RANCENNES	Evelyne DEVOUGE-AUDART	Philippe DUPONT
REVIN	Cédric JAGIELSKI	Pierre JANIK
VIREUX-MOLHAIN	Jean-Pol DEVRESSE	Albane WASLET
VIREUX-WALLERAND	Isabelle COQUET	Philippe RAVIART

2026-04-011 Représentation de la Communauté au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC)

Considérant l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'article R.133-5 du Code du Tourisme,

Considérant les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire et notamment l'article 5 qui précise que « le collège des représentants de la Communauté de Communes est composé de 8 conseillers communautaires et des suppléants en nombre égal »,

Entendu le Président proposer au Conseil de Communauté d'élire les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, par un vote à main levée,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 AVRIL 2026**

- * **décide** de procéder à l'élection des huit membres titulaires et des huit membres suppléants au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire,
- * **décide** de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,
- * **désigne** comme suit les représentants de la Communauté au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire, pour la durée du mandat :

<p>Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire</p>	<p>Huit délégués titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Dominique BERNIER - M^{me} Isabelle BODART - M^{me} Isabelle COQUET - M^{me} Evelyne DEVOUGE-AUDART - M. Olivier DIEUDONNÉ - M. Pascal GILLAUX - M^{me} Marion JACQUEMIN - M^{me} Jennifer PECHEUX <p>Huit délégués suppléants (convoqués dans l'ordre du tableau quel que soit le titulaire empêché) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M^{me} Carole ARIBI - M^{me} Carole AVRIL - M. Jean-Marie BARREDA - M^{me} Magali CAPLET - M^{me} Valérie D'AMARIO - M. Sébastien PAULET - M. Philippe RAVIDAT - M^{me} Marielle SAXE
---	--

2026-04-012 Représentation de la Communauté au Syndicat Mixte du SCoT Nord Ardennes

Considérant l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'article 4 des Statuts du Syndicat Mixte du SCOT Nord Ardennes disposant que « le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués titulaires et délégués suppléants des communautés membres (5 pour la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse) »,

Entendu le Président proposer au Conseil de Communauté d'élire les membres du Syndicat Mixte du SCOT Nord Ardennes, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, par un vote à main levée,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 AVRIL 2026**

- * **décide** de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants au Syndicat Mixte du SCoT « Nord Ardennes »,
- * **décide** de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,
- * **désigne** comme suit les représentants de la Communauté au sein du Syndicat Mixte du SCoT « Nord Ardennes » :

Syndicat Mixte du SCoT « Nord-Ardenne »	Membres titulaires : <ul style="list-style-type: none">- M. Mathieu SONNET- M. Dominique HAMAIDE- M. Jean-Marie BARREDA- M. Cédric JAGIELSKI- M. Hervé FRANCOTTE Membres suppléants : <ul style="list-style-type: none">- M. Philippe RAVIDAT- M. Pierre JANIK- M. Dominique BERNIER- M. Olivier DIEUDONNÉ- M^{me} Isabelle BODART
--	--

2026-04-013 Représentation de la Communauté au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA)

Considérant l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ardennes et notamment l'article 7 qui précise que « le Syndicat Mixte est administré par un Comité Syndical composé des délégués des collectivités. Chaque commune et EPCI, représentée dans le collège du territoire désigne un délégué titulaire et un suppléant »,

Entendu le Président proposer au Conseil de Communauté d'élire les membres du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ardennes, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, par un vote à main levée,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- * **décide** de procéder à l'élection de l'élu titulaire et de l'élu suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ardennes,
- * **décide** de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 AVRIL 2026**

* **désigne** comme suit les représentants de la Communauté au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ardennes :

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ardennes	- Titulaire : M. Dominique HAMAIDE - Suppléant : M. Pierre JANIK
---	---

2026-04-014 Approbation de l'avenant n°1 à la convention entre opérateurs relative à la mise en œuvre du projet « AITIMI » du programme transfrontalier INTERREG VI (annexe)

Vu la délibération n°2024-09-130 du 12 septembre 2024 relative à la liaison RAVEL / Voie Verte via FROMELENNES-DION : intégration au projet AITIMI dans le cadre du programme INTERREG VI France-Wallonie-Wlaanderen 2021-2027 approuvant à l'unanimité la Convention entre opérateurs et chef de file pour la mise en œuvre du projet « AITIMI » du programme transfrontalier INTERREG VI,

Considérant le retrait de la Commune de VOUZIERS, l'arrivée de deux nouveaux opérateurs que sont la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole et la Communauté de Communes du Pays Rethélois, et les modifications dans les budgets induits par ces changements,

Considérant le retrait de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne et la reprise partielle des actions qu'elle portait par le Parc Naturel Régional des Ardennes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

* **approuve** l'avenant n°1 à la convention entre opérateurs relative à la mise en œuvre du projet « AITIMI » ci-annexé,

* **autorise** le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

2026-04-015 Retour sur la délibération n°2026-04-006 concernant les délégations du Conseil au Président de la Communauté

Vu les articles L.2122-22 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°2026-04-006 du 07 avril 2026 concernant les délégations du Conseil de Communauté au Président,

Considérant que le Président de la Communauté peut recevoir délégation du Conseil Communautaire afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,
Entendu le Président proposer de compléter la liste des délégations déjà reçues,

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 AVRIL 2026**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **délègue** au Président les attributions supplémentaires suivantes :

- de fixer les tarifs des droits qui n'ont pas un caractère fiscal au profit de la Communauté, dans la limite de 1 000 € maximum, à l'exception de ceux délégués au Bureau pour le CISE,
- la demande à l'État ou à d'autres collectivités, d'attribution de subventions en vertu de l'article 127 de la Loi NOTRÉ.

B. AFFAIRES FINANCIERES

2026-04-016 Débat d'Orientations Budgétaires pour 2026 (annexe)

Un rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat est présenté en annexe.

Le Président ouvre le débat :

Entendu l'interrogation de M. Olivier DIEUDONNÉ sur le nombre d'emprunts restants à la Communauté,

Entendu la responsable du pôle finance lui répondre qu'il en reste 4,

Entendu l'interrogation de M. Gérard DELATTE sur le montant 2026 du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

Entendu la responsable du pôle lui indiquer que le montant n'est pas encore connu, généralement la notification intervient en août. Malheureusement, aucune simulation anticipée n'est disponible,

Le Président clôt le Débat d'Orientations Budgétaires.

Le Conseil de Communauté lui en donne acte sur la base du rapport ci-annexé.

2026-04-017 Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communautaire : fixation du montant définitif de sa subvention pour 2025, versement du solde et versement d'un premier acompte sur la subvention annuelle de fonctionnement 2026 (annexe)

Vu la délibération n°2025-07-135 du 1^{er} juillet 2025, décidant de verser au COS un premier acompte sur la subvention 2025, d'un montant de 41 610 €,

Vu la demande de la Présidente du COS, par courrier du 4 mars 2026, du versement du solde de la subvention 2025 et d'un premier acompte sur la subvention 2026,

Vu le compte de résultat 2025 de l'association, son bilan moral 2025 ainsi que son budget prévisionnel 2026, votés le 3 mars 2026 par son Assemblée Générale,

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 AVRIL 2026**

Considérant la volonté de ne pas déduire l'excédent 2025 d'un montant de 8 387,18 €, celui-ci s'avérant modéré et pouvant être assimilé à un fonds de roulement,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de ne pas déduire du solde de subvention 2025 l'excédent 2025 d'un montant de 8 387,18 €,
- * **approuve** le montant définitif de la subvention 2025 au COS d'un montant de 83 220 €,
- * **approuve** le versement du solde de la subvention 2025 d'un montant de 41 610 €,
- * **approuve** le versement d'un premier acompte de 42 600 € sur la subvention 2026.

2026-04-018 Indemnités du Président et des Vice-Présidents

Vu l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour une Communauté de Communes d'environ 26 000 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction du Président est fixé de droit à 67,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que pour une Communauté de Communes d'environ 26 000 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction du Vice-Président est fixé de droit à 24,73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Vu les délibérations n°2026-04-002 et n°2026-04-004 du 07 avril 2026 approuvant l'élection du Président et de 11 Vice-Présidents,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-Présidents en exercice,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **fixe** comme suit les indemnités du Président et des Vice-Présidents, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

Fonction	Indemnité en % de l'IBT de la FPT
Président	51,25 %
1 ^{er} Vice-Président	19,46 %

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 AVRIL 2026**

2 ^{ème} Vice-Président	19,46 %
3 ^{ème} Vice-Président	19,46 %
4 ^{ème} Vice-Président	19,46 %
5 ^{ème} Vice-Président	19,46 %
6 ^{ème} Vice-Président	19,46 %
7 ^{ème} Vice-Président	19,46 %
8 ^{ème} Vice-Président	19,46 %
9 ^{ème} Vice-Président	19,46 %
10 ^{ème} Vice-Président	19,46 %
11 ^{ème} Vice-Président	19,46 %

**C. INFORMATION DU PRESIDENT SUR SES ACTES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
2026-04-019 Indemnités et avantages perçus par les élus communautaires**

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

En vertu de l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous trouverez ci-dessous un état des indemnités et des remboursements des frais kilométriques perçus par les élus communautaires et municipaux, au titre de leurs fonctions au sein de la Communauté, pour 2025 :

Communes	Élus	Montants perçus pour 2025 (€)	Biens mis à disposition
ANCHAMPS	Richard CHRISMENT	*8 444,64	
AUBRIVES	Fabien PRIGNON	*8 444,64	
CHARNOIS	Hervé FRANCOTTE	*8 444,64	
CHOOZ	Jean-Marie BARREDA	*9 106,44	Voiture à compter de juillet
FÉPIN	Virginie ROGISSART	191,88	
FOISCHES	Richard DEBOWSKI	*8 444,64	
FUMAY	Mathieu SONNET	*10 032,96	Voiture
	Magali CAPLET	58,88	
	André ESCOBAR	48,38	
	Éric GUERINY	56,58	
GIVET	Robert ITUCCI	*3 518,60	
	Dominique HAMAIDE	8,20	
	Éric VISCARDY	9,00	
	Claude WALLENDORFF	9,00	
HAM SUR MEUSE	Jean-Claude JACQUEMART	*10 032,96	Voiture + Téléphone
HARGNIES	Bernard DEFORGE	*8 444,64	
	Teddy BISKUPSKI	65,60	
HAYBES	Dominique FLORES	*8 444,64	
HIERGES	Isabelle BODART	*3 518,60	

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 AVRIL 2026**

		103,50	
LANDRICHAMPS	Sébastien PAULET	*4 926,04	
MONTIGNY SUR MEUSE	Philippe RAVIDAT	139,52	
REVIN	Daniel DURBECQ	*10 032,96	Voiture + Téléphone
	Fabien BONFILS	50,84	
	Jacky DEVIN	19,84	
	Gérald GIULIANI	127,10	
	Evelyne LAHAYE	76,26	
VIREUX-MOLHAIN	Jean-Pol DEVRESSE	*5 852,56	Voiture jusque juillet
	Sandrine BOURGEOIS	90,00	
VIREUX-WALLERAND	Bernard DEKENS	*26 951,88	Voiture + Téléphone
	Angéline COURTOIS	63,87	
	Jean-Luc GRABOWSKI	49,28	
TOTAL		135 808,57	

* **Indemnités de fonction versées en brut.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

* **prend acte** de cette information.

2026-04-020 Délégations accordées aux Vice-Présidents de la Communauté

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

Lors de la séance du Conseil de Communauté qui s'est tenue le mardi 7 avril dernier, vous m'avez élu Président de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse.

Pour accomplir cette lourde tâche pour les 6 ans à venir, je serai entouré de onze Vice-Présidents et Vice-Présidentes, élus également le 7 avril.

Vous trouverez ci-dessous la liste des vice-présidents et vice-présidentes, ainsi que le détail de leurs missions et délégations.

Monsieur Dominique HAMAIDE, Premier Vice-Président, *en charge du développement économique et de l'insertion.*

Monsieur Jean-Marie BARREDA, Deuxième Vice-Président, *en charge des travaux, des affaires nucléaires et des relations avec le CNPE* ainsi que Président de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Monsieur Cédric JAGIELSKI, Troisième Vice-Président, *en charge de l'environnement, du développement durable, de la transition écologique et sociale ainsi que de la protection des populations.*

Monsieur Fabien PRIGNON, Quatrième Vice-Président, *en charge de la santé, de la vie sociale et de la formation.*

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 AVRIL 2026**

Monsieur Jean-Claude JACQUEMART, Cinquième Vice-Président, *en charge des sports et de la petite enfance.*

Madame Isabelle BODART, Sixième Vice-Présidente, *en charge des ressources humaines.*

Monsieur Hervé FRANCOTTE, Septième Vice-Président, *en charge de l'agriculture, du patrimoine bâti et non bâti ainsi que de l'habitat.*

Monsieur Pascal GILLAUX, Huitième Vice-Président, *en charge du développement touristique et du marketing territorial.*

Madame Evelyne DEVOUGE-AUDART, Neuvième Vice-Présidente, *en charge des relations transfrontalières et de la communication.*

Monsieur Sébastien PAULET, Dixième Vice-Président, *en charge de la GEMAPI et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.*

Monsieur Philippe RAVIDAT, Onzième Vice-Président, *en charge de l'urbanisme et des gens du voyage.*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

* **prend acte** de cette information.

Présentation de Monsieur le chef d'escadron Arnaud HALLEZ, commandant de la compagnie de gendarmerie de REVIN